



SERVICE D'INSPECTION DES ASSUREURS D'INCENDIE (SIAI) :

TOUR D'HORIZON, IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX INTERVENANTS ET RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉES À L'AIP SUR LES PROCHAINES ÉTAPES À SUIVRE POUR AMÉLIORER LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

À PROPOS DU SIAI :

Le Service d'inspection des assureurs d'incendie est une organisation nationale créée en 1978 par le Groupement technique des assureurs du Canada, qui est l'administrateur exclusif de l'Index de classement des secours publics contre l'incendie au Canada. Cet index est employé par l'industrie des assurances pour déterminer les primes d'assurance incendie qui correspondent au niveau de protection contre l'incendie assuré dans la communauté.

La cote de risque détermine le coût de l'assurance des immeubles résidentiels (maisons unifamiliales et jumelées) et commerciaux (tous les immeubles non résidentiels) et peut varier d'une partie du pays à l'autre. L'information technique recueillie est partagée avec les assureurs, qui utilisent les données dans leurs programmes de souscription respectifs.

Les souscripteurs, qui fournissent la couverture aux assureurs individuels, fondent leurs taux de risque sur ces cotes et établissent ainsi un barème du coût des assurances commerciales et résidentielles. La plupart des contrats privés d'assurance dommages souscrits au Canada chaque année sont fondés sur l'information partagée par l'entremise du SIAI.

Les communautés sont évaluées à leur capacité d'assurer des secours efficaces, qui influence directement les tarifs d'assurance sur les biens, y compris la capacité de souscription par les assureurs commerciaux. L'aptitude à assurer un approvisionnement en eau soutenu au cours d'une intervention en situation d'incendie sans cesser d'alimenter la communauté en eau, la distance entre le risque d'incendie et la caserne de pompiers la plus proche ainsi que le niveau approprié de dotation en personnel sont des critères cruciaux de la détermination de la cote d'assurance incendie de la communauté. Chaque assureur emploie ses propres formules en plus de la cote d'assurance incendie pour déterminer les primes individuelles.

QUE SONT LES COTES D'ASSURANCE INCENDIE?

Au Canada, il y a deux systèmes de classement de la capacité de protection d'une communauté par rapport aux degrés de risque d'incendie dans la communauté. Le temps qui s'écoule du début de l'incendie à celui de l'intervention du service d'incendie est un des principaux facteurs de détermination des pertes qui seront probablement causées par l'incendie. Les emplacements des casernes de pompiers ont un effet considérable sur les temps de réponse et l'efficacité de l'intervention.

Les assureurs commerciaux utilisent le classement des secours publics contre l'incendie (CPSI), système complexe et très élaboré, alors que le classement de la protection des habitations (CPH) est un système beaucoup plus simple fondé sur plusieurs hypothèses principales. Une de ces hypothèses est que le risque d'incendie dans les maisons unifamiliales (et jumelées) est jugé constant au cours de la détermination de la suffisance des mesures de protection.

Les cotes d'assurance sont essentiellement des mesures de la capacité d'une communauté d'assurer une intervention efficace en cas d'incendie de bâtiment et de conflagration risquant de se produire d'après le degré de risque au sein d'une municipalité.



SERVICE D'INSPECTION DES ASSUREURS D'INCENDIE (SIAI) :

TOUR D'HORIZON, IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX INTERVENANTS ET RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉES À L'AIP SUR LES PROCHAINES ÉTAPES À SUIVRE POUR AMÉLIORER LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

QU'EST-CE QUI DÉTERMINE LES COTES D'ASSURANCE INCENDIE?

Le classement de la protection des habitations (CPH) aux fins des assurances des particuliers s'applique à toutes les maisons isolées, soit les maisons unifamiliales isolées ou jumelées mais rien de plus grand. Il est fondé sur une échelle numérique de 1 à 5, 1 correspondant au niveau de service le plus élevé alors que 5 correspond à l'absence ou à la quasi-absence de protection incendie. Ce classement indique la capacité ou l'incapacité du service d'incendie de la communauté de lutter efficacement contre des incendies de bâtiments non commerciaux, soit habituellement les maisons unifamiliales isolées ou jumelées.

Le classement des secours publics contre l'incendie (CSPI) aux fins des assurances des entreprises est une évaluation globale du degré de risque que présente le milieu bâti et des capacités de lutte contre les incendies de la communauté. Une cote de 1 à 10 est attribuée selon laquelle 1 correspond au niveau de protection le plus élevé tandis que 10 correspond à l'absence de protection contre l'incendie. C'est la valeur attribuée par la plupart des assureurs pour fixer les primes applicables à tous les bâtiments ne comptant pas parmi les maisons unifamiliales isolées ou jumelées. L'assurance des entreprises s'applique aux immeubles industriels, institutionnels et résidentiels multifamiliaux et à tous les autres immeubles.

Selon l'échelle de 1 à 10, les cotes d'assurance incendie sont regroupées en trois catégories, soit celles de la protection complète (de 1 à 5), de la protection partielle (de 5 à 8) et de l'absence de protection (9 et 10).

QU'EST-CE QUI DÉTERMINE LES COTES D'ASSURANCE INCENDIE?

Qu'est-ce qui détermine les cotes d'assurance incendie?

- Le degré de risque
- Le service d'incendie (30 %)
 - Type et nombre d'appareils, y compris l'état et l'âge des appareils.
 - Puissance de pompage
 - Type de personnel (de carrière ou payé sur appel)
 - Qualité des programmes de formation pour les pompières et pompiers, y compris la formation spécialisée, et documentation appropriée
 - Répartition des compagnies de pompiers par rapport au risque d'incendie
 - Protocoles de réponse aux alarmes
 - Gestion des services d'urgence
 - Planification avant les incidents
- Les ressources en eau (40 %)
 - L'approvisionnement en eau est jugé approprié s'il suffit à fournir les débits de base pour la lutte contre l'incendie en même temps qu'il alimente en eau les ménages de la municipalité. Le facteur crucial est l'alimentation ininterrompue en eau, qui peut être assurée grâce à des systèmes par gravité, à des systèmes de pompage, au stockage et aux citernes-navettes.



SERVICE D'INSPECTION DES ASSUREURS D'INCENDIE (SIAI) :

TOUR D'HORIZON, IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX INTERVENANTS ET RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉES À L'AIP SUR LES PROCHAINES ÉTAPES À SUIVRE POUR AMÉLIORER LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

- Le contrôle de sécurité incendie (y compris la prévention et l'éducation) (20 %)
 - Adoption et mise en application de normes et de codes provinciaux et municipaux sur la construction de bâtiments ainsi que la fabrication, l'utilisation et le stockage des matières dangereuses. Examen exhaustif des activités de prévention, d'inspection et d'enquête du service d'incendie. Celui-ci devrait compter parmi les principales sources d'éducation, de formation, de mise en application de la loi et de services de consultation de la municipalité.
- Les communications d'urgence (10 %)
 - Tous les équipements de réception et de transmission des alarmes doivent être logés en toute sécurité et être protégés contre les incendies ou les dommages causés par d'autres sources, y compris les inondations, le vandalisme et les tremblements de terre.

COMMENT LES ASSUREURS EMPLOIENT-ILS LES COTES D'ASSURANCE INCENDIE?

Les cotes d'assurance incendie indiquent aux assureurs un degré de risque auquel ils peuvent souscrire sur un marché. Les assureurs utilisent ensuite leur propres critères et formules pour déterminer les primes appropriées à la couverture d'assurance.

Si le risque d'incendie d'une communauté est trop élevé, sa capacité de protection incendie devait être plus élevée. Si une communauté ne suit pas l'augmentation du risque d'incendie, sa cote d'assurance incendie baisse et les primes d'assurance sur les biens augmentent, au détriment de ses habitants et de son milieu des affaires. Les statistiques de l'industrie indiquent que l'augmentation de la protection incendie et la réduction des pertes causées par des incendies sont vraiment profitables à la municipalité.

Du point de vue de l'assureur, plus la cote d'assurance incendie s'améliore en fonction de l'augmentation de la protection incendie, plus la capacité de souscrire des assurances couvrant une plus grande part du marché augmente. Cela crée un marché plus compétitif et réduit les primes des propriétaires fonciers.

QUELS SONT LES AVANTAGES QU'EN TIRENT LES COMMUNAUTÉS?

Les communautés qui entretiennent et haussent sans cesse leur niveau de protection incendie se voient attribuer des cotes d'assurance plus élevées, ce qui se traduit par une baisse des primes des propriétaires. À mesure que les municipalités investissent dans leur service d'incendie, le maintien ou la réduction du coût de l'assurance permet un rendement positif du capital investi. Les communautés qui reconnaissent les avantages de l'amélioration de leur cote d'assurance incendie se servent de celle-ci pour programmer ou justifier des améliorations. En somme, l'augmentation de la protection d'une communauté contre les incendies compense facilement le coût des services en permettant une réduction des primes d'assurance. Les avantages augmentent considérablement à mesure qu'augmentent le coût de remplacement de toute résidence détruite par le feu et la taille de la communauté.

À QUELLE FRÉQUENCE UNE COMMUNAUTÉ DEVRAIT-ELLE FAIRE RÉALISER UNE ÉVALUATION PAR LE SERVICE D'INSPECTION DES ASSUREURS D'INCENDIE?

Bien qu'il ne soit pas nécessaire de demander une évaluation annuelle, les communautés devraient sans cesse examiner leurs niveaux d'intervention et leur capacité d'assurer la meilleure protection possible.



SERVICE D'INSPECTION DES ASSUREURS D'INCENDIE (SIAI) :

TOUR D'HORIZON, IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX INTERVENANTS ET RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉES À L'AIP SUR LES PROCHAINES ÉTAPES À SUIVRE POUR AMÉLIORER LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

Tous les cinq ans, le SIAI demande aux communautés de lui présenter des cartes à jour de la zone de desserte de leur service d'incendie indiquant les emplacements des bornes-fontaines. Cette information sert à déterminer s'il y a eu des changements appréciables dans le risque d'incendie et/ou la capacité de protection incendie depuis l'évaluation globale précédente et si une nouvelle inspection globale donnerait lieu à la modification de la cote attribuée à la communauté dans le CSPI.

À QUI APPARTIENNENT LES DONNÉES CRÉÉES PAR LE SIAI?

Les données appartiennent à la municipalité et ne seront pas partagées directement par le SIAI. Elles ne seront partagées qu'au sein de la collectivité de l'assurance. Toute personne souhaitant obtenir ces données doit les demander directement à la direction appropriée de la lutte contre les incendies ou en vertu d'une demande d'accès à l'information.

QUELS SONT LES FRAIS DU SERVICE D'INSPECTION DES ASSUREURS D'INCENDIE?

Les frais de collecte de données, de calcul et de publication des cotes d'assurance incendie sont couverts dans une grande mesure par les souscripteurs abonnés. Cependant, ils ne comprennent pas les frais de rapports d'optimisation et autres et d'analyses supplémentaires, qui doivent être payés par la municipalité. La priorité est donnée aux municipalités en fonction du temps qui s'est écoulé depuis l'évaluation la plus récente dont elles ont fait l'objet et de l'envergure des changements qui se sont produits.

MODIFICATION DES COTES DU CSPI

Si une évaluation fait baisser la cote du CSPI, la municipalité doit en être avisée. Dans ce cas, le SIAI examine les améliorations nécessaires dans la communauté pour déterminer les prochaines étapes. Le changement de cote n'est pas communiqué immédiatement à l'industrie des assurances. Moyennant l'établissement d'un plan d'action convenu et sa mise en œuvre dans un délai maximal de douze mois, les communautés auront l'occasion de maintenir leur cote. La cote antérieure demeurera en vigueur et sera publiée avec des notes expliquant son caractère provisoire.

Puisque la municipalité est autonome, si elle souhaite ne pas apporter les modifications nécessaires au maintien de sa cote ou à l'amélioration de sa situation, le SIAI diffusera le CSPI à jour dans l'industrie des assurances.

INFORMATION À OBTENIR DE LA DIRECTION DE LA LUTTE CONTRE LES INCENDIES

1. Cote d'assurance incendie de la municipalité, répartie comme suit :
 - a. Cote de protection des habitations (de 1 à 5), qui peut varier selon l'emplacement des casernes, dans le cas des maisons unifamiliales et jumelées
 - b. Cote des secours publics contre l'incendie (de 1 à 10), dans le cas des immeubles commerciaux, industriels ou résidentiels autres que les habitations isolées (maisons unifamiliales ou jumelées).
2. Éventail des bâtiments non protégés ou jouissant d'une protection partielle par rapport à ceux qui font l'objet d'une protection complète (d'après les descriptions fournies au SIAI) selon qu'il s'agit



SERVICE D'INSPECTION DES ASSUREURS D'INCENDIE (SIAI) :

TOUR D'HORIZON, IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX INTERVENANTS ET RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉES À L'AIP SUR LES PROCHAINES ÉTAPES À SUIVRE POUR AMÉLIORER LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

d'une communauté rurale ou urbaine. Évolution de la cote et de la prime d'assurance incendie en fonction de l'approvisionnement en eau continu, de l'efficacité des interventions du service d'incendie et de la distance entre la source des secours et le risque. Par exemple, les coûts de l'assurance varient grandement dans les zones industrielles en fonction de la présence ou de l'absence de bornes d'incendie. Le SIAI s'efforce de plus en plus de fonder son évaluation sur le niveau de service de chaque bâtiment plutôt que sur une valeur applicable à l'ensemble de la ville. C'est une importante nouvelle distinction.

3. Valeur des bâtiments de la municipalité (résidentiels/commerciaux) qui ne sont pas cotés (il peut être nécessaire d'employer le rôle d'évaluation provincial). Cette valeur se compare au budget du service d'incendie.
4. Existence de nouveaux plans d'aménagement et d'infrastructure dont il faut tenir compte. Les municipalités qui ne tiennent pas compte de leur infrastructure grandissante, y compris les besoins en intervention du service d'incendie, accroissent les frais d'assurance des contribuables commerciaux.
5. Budget de fonctionnement du service d'incendie (publiquement disponible). Ce budget peut être réparti selon le rapport du SIAI pour découvrir les améliorations possibles, par exemple pour ce qui est de la formation, de la prévention des incendies et de l'augmentation du personnel.

RECOMMANDATIONS POUR ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES INTERVENANTS AU SIAI

Moyens par lesquels les sections locales peuvent améliorer la participation des intervenants à l'évaluation par le SIAI :

1. ÉTABLIR DE FORTES RELATIONS AVEC LES DÉCIDEURS MUNICIPAUX

Pourquoi cela importe : Les municipalités contrôlent les budgets et les investissements dans l'infrastructure qui influencent directement la cote d'assurance incendie (ressources en eau, niveaux de dotation, temps de réponse, etc.).

- Informer périodiquement les conseils municipaux et les directrices ou directeurs municipaux sur le classement d'assurance incendie et ses effets économiques locaux (tarifs d'assurance, potentiel de développement).
- Revendiquer une protection incendie soutenue ou accrue en présentant des propositions fondées sur des données probantes.
- Souligner le fait que l'amélioration de la cote du SIAI peut attirer des investissements des entreprises et réduire les primes d'assurance.

2. TRAITER DIRECTEMENT AVEC DES PERSONNES REPRÉSENTANT LE SIAI

Pourquoi cela importe : L'établissement de rapports avec les évaluateurs du SIAI peut donner lieu à des communications plus claires et à une meilleure compréhension des moyens de procéder aux améliorations.



SERVICE D'INSPECTION DES ASSUREURS D'INCENDIE (SIAI) :

TOUR D'HORIZON, IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX INTERVENANTS ET RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉES À L'AIP SUR LES PROCHAINES ÉTAPES À SUIVRE POUR AMÉLIORER LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

- Inviter des personnes représentant le SIAI à participer à des visites des casernes, à des événements de formation et à des initiatives communautaires de réduction des risques.
- Demander des commentaires proactifs au sujet des rapports sous lesquels le service d'incendie peut s'améliorer avant l'évaluation suivante.
- Établir un point de contact au sein du service pour que la liaison avec le SIAI soit assurée uniformément.

3. COLLABORER AVEC L'INDUSTRIE DES ASSURANCES

Pourquoi cela importe : Les assureurs utilisent la cote du SIAI pour fixer les primes, mais ils peuvent militer en faveur de normes de protection plus élevées dans leur propre intérêt.

- S'associer à des courtiers d'assurance locaux et à des associations nationales d'assureurs pour commanditer des séances communautaires de sensibilisation aux risques.
- Établir des messages communs soulignant les avantages de l'amélioration de la protection contre les incendies des points de vue de la réduction des primes et de l'accroissement de la sécurité du public.

4. SENSIBILISER LE PUBLIC ET CONSULTER LA COMMUNAUTÉ

Pourquoi cela importe : Un public bien informé peut faire pression sur les municipalités pour qu'elles investissent dans une amélioration de la protection incendie qui influence la cote attribuée par le SIAI.

- Étudier la possibilité d'organiser des campagnes publiques indiquant l'effet des cotes d'assurance incendie sur les tarifs d'assurance de tous.
- Recourir aux médias sociaux et à d'autres outils de relations publiques pour faire appuyer par la communauté l'amélioration de la dotation en personnel, des appareils ou de l'infrastructure d'alimentation en eau.
- Faire savoir que les pompières et pompiers et le service d'incendie sont des partenaires proactifs en matière de sécurité de la communauté, et non de simples intervenants d'urgence.

5. INCITER LES MUNICIPALITÉ À NE PAS CESSER D'AMÉLIORER LA FORMATION ET LES RESSOURCES

Pourquoi cela importe : Le SIAI accorde beaucoup de poids à la formation, aux niveaux de certification et à l'équipement disponible.

- Voir à ce que tous les pompiers et pompières dépassent les normes de formation minimales (p. ex. certifications de la NFPA).
- Surveiller la participation à l'éducation permanente, à la formation à une spécialité et aux exercices d'entraide.

PROCHAINES ÉTAPES DE L'AMÉLIORATION DU PROCESSUS D'ÉVALUATION DU SIAI

1. MILITER EN FAVEUR DE MÉTHODES PLUS TRANSPARENTES ET PLUS ACCESSIBLES DU SIAI

Lacune actuelle : Bien des services d'incendie et des municipalités ont de la difficulté à s'y retrouver dans le processus et les critères de classement du SIAI.

- Inciter la direction du SIAI à établir des explications plus détaillées des critères de classement publiquement disponibles.



SERVICE D'INSPECTION DES ASSUREURS D'INCENDIE (SIAI) :

TOUR D'HORIZON, IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX INTERVENANTS ET RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉES À L'AIP SUR LES PROCHAINES ÉTAPES À SUIVRE POUR AMÉLIORER LE PROCESSUS D'ÉVALUATION

- Faire des pressions pour que les rapports soient normalisés et indiquent clairement les lacunes et les voies d'amélioration possibles.
- Recommander la publication de pratiques exemplaires adoptées par les services d'incendie ayant des cotes élevées afin de faire du processus une occasion d'apprentissage.

2. MILITER EN FAVEUR D'EXAMENS CONSULTATIFS PLUS RÉGULIERS

Lacune actuelle : Les évaluations du SIAI sont souvent périodiques et peuvent donner l'impression d'avoir des résultats ponctuels plutôt que d'être un outil d'amélioration continue.

- Proposer que le SIAI procède à des consultations informelles annuelles ou biennales pour aider les services d'incendie à surveiller les progrès et à demeurer engagés entre les évaluations complètes.
- Proposer que les intervenants s'associent au SIAI pour mettre à l'essai des évaluations plus interactives fondées sur les commentaires.

3. PROMOUVOIR LES GROUPES DE TRAVAIL DE COOPÉRATION AVEC LE SIAI, LES MUNICIPALITÉS ET LES ASSUREURS

Lacune actuelle : Les intervenants travaillent en silos, n'ayant que peu de dialogue intersectoriel.

- Créer des groupes de travail comprenant des personnes qui représentent les associations de pompières et pompiers, le SIAI, les directrices et directeurs municipaux et l'industrie des assurances.
- Mettre l'accent sur l'établissement commun de recommandations au sujet de la modernisation du processus d'évaluation et de l'adaptation des classements à l'évolution des besoins et des risques des communautés.

4. MILITER EN FAVEUR D'UNE FORMATION CIBLÉE DES SERVICES D'INCENDIE ET DE L'ACCROISSEMENT DE LEURS CAPACITÉS

Lacune actuelle : Certains services d'incendie peuvent avoir du mal à comprendre comment se préparer à une évaluation du SIAI ou améliorer méthodiquement leur cote.

- Tenir des ateliers, produire des boîtes à outils et mettre en œuvre des programmes de mentorat entre pairs axés sur la préparation aux évaluations du SIAI.
- Favoriser la création d'un programme de préparation au classement d'assurance incendie pour aider les services d'incendie à optimiser les dossiers de formation, l'entretien de l'équipement et les pratiques de documentation.